Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_36_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation : 16 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés :
Absents :
Secrétaire de séance : Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_36_2026
Tarifs du service de restauration scolaire - Rapporteur : Lucie ASSIAKH

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
29	*0*	*23*	*6*	*0*	*0*

Le service de restauration scolaire est ouvert à l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles primaires de la commune de Seichamps.
Les repas sont fournis par une société de restauration, qui élabore des menus composés de produits frais et de saison. Cette société assure également la mise à disposition du personnel chargé du service des repas pour les élèves des écoles élémentaires au Centre Socioculturel.
Le service des repas destiné aux enfants des écoles maternelles, accueilli à la Maison de l'Amitié, est assuré par du personnel municipal.
Par ailleurs, la commune a confié l'organisation et l'animation de la pause méridienne à un prestataire spécialisé. Celui-ci assure le recrutement, la formation et la gestion des personnels d'encadrement, ainsi que la mise en œuvre du projet pédagogique.
Le coût global du service s'établit à 14.17 € par enfant et par jour, dont 7,22 € correspondant aux dépenses d'animation et d'encadrement.
La déclaration de la pause méridienne en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) permet à la commune de bénéficier de la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette aide est déduite des tarifs appliqués aux familles allocataires.
Afin de prendre en compte l'évolution des charges de fonctionnement du service et le surcoût lié au renouvellement du marché restauration, il est proposé de réviser les tarifs de la restauration scolaire.
Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026.
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs du service de restauration scolaire, conformément à la grille de quotient familial adoptée par la délibération n° 06/2009, telle que présentée ci-après :

	FAMILLES SEICHANAISES			FAMILLES EXTERIEURES	
Restauration scolaire	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes	Ressortissants régime général	Autres régimes
lundi-mardi-mercredi	0 à 600 €	1,00	1,00	8,08	9,26
jeudi-vendredi	601 à 1000 €	5,10	6,28	8,80	9,98
	1001 à 1400 €	5,96	7,14	9,77	10,95
	> à 1400 €	6,81	7,99	10,91	12,09

*PAI: Projet d'Accueil Individualisé

	TOUTES FAMILLES CONFONDUES		
Restauration scolaire	TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
lundi-mardi-mercredi	0 à 600 €	1,00	1,00
jeudi-vendredi	601 à 1000 €	2,06	3,24
PAI*	1001 à 1400 €	2,50	3,68
	> à 1400 €	2,91	4,09

Adoptée à la majorité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER

Catherine KRIER
2026.07.03 15:49:01 +0200
Ref:11336133-17111468-1-D
Signature numérique
la Maire